

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil d'Administration du CCAS

Nombres de membres : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Afférents au C.A : 12

à DIX HUIT HEURES

En exercice : 12

Qui ont pris part à la  
délibération : 8

**SEANCE DU 18 MARS 2024**

n°49 Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Madame COUTURIER Carine, Présidente du CCAS

**PRESENT(E)** : Mesdames Carine COUTURIER, Dominique MUGNIER, Michelle MIGNON, Martine BRUNET, Dominique DANIELAK, Messieurs Alain FAYOLLE, Pascal SENTANA, Emmanuel CHULIO

**EXCUSES** : Madame Laurie FERNANDES

**ABSENTES** : Mesdames Nathalie STEVENON, Natali HENRIQUES et Jeannine FAVIER

**Objet : Adoption du compte de gestion 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-12 ;

CONSIDERANT le budget du CCAS pour l'exercice 2023 et les DM s'y rattachant ;

CONSIDERANT le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés ;

CONSIDERANT les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats ;

CONSIDERANT que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget du CCAS présenté par le Comptable public.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

La Présidente : Carine COUTURIER

Publication faite le : 20 MARS 2024



DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil d'Administration du CCAS

Nombres de membres : 12

L'AN DEUX MILLES VINGT-QUATRE  
à DIX HUIT HEURES

Afférents au C.A : 12

En exercice : 12

Qui ont pris part à la  
délibération : 7

### SEANCE DU 18 MARS 2024

n°50 Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Madame COUTURIER Carine, Présidente du CCAS

**PRESENT(E)** : Mesdames Carine COUTURIER, Dominique MUGNIER, Michelle MIGNON, Martine BRUNET, Dominique DANIELAK, Messieurs Alain FAYOLLE, Pascal SENTANA, Emmanuel CHULIO

**EXCUSE** : Madame Laurie FERNANDES

**ABSENTES** : Mesdames Nathalie STEVENON, Natali HENRIQUES et Jeannine FAVIER

### **OBJET : Adoption du compte administratif 2023 du budget du CCAS**

VU le Code général des collectivités territoriales ; notamment l'article L1612-12 et l'article L2121-14, par lequel la Présidente est invitée à se retirer de la salle du conseil pendant le vote, rendant nécessaire l'élection d'un président de séance ;

VU le compte de gestion 2023 approuvé ce jour.

CONSIDERANT le constat de la concordance du compte administratif avec le compte de gestion de ce même budget et pour ce même exercice ;

CONSIDERANT que le conseil d'administration est invité à délibérer sur le compte administratif 2023 du budget du CCAS exécuté par l'ordonnateur.

Sortie de Madame Carine COUTURIER, présidente du CCAS.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de monsieur Alain FAYOLLE membre élu du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2023 du budget du CCAS.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

La Présidente Carine COUTURIER

Publication faite le : **28 MARS 2024**



*Carine Couturier*

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil d'Administration du CCAS

Nombres de membres : 12

L'AN DEUX MILLES VINGT-QUATRE  
à DIX HUIT HEURES

Afférents au C.A : 12

En exercice : 12

Qui ont pris part à la  
délibération : 8

### SEANCE DU 18 MARS 2024

n°51 Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Madame COUTURIER Carine, Présidente du CCAS

**PRESENT(E)** : Mesdames Carine COUTURIER, Dominique MUGNIER, Michelle  
MIGNON, Martine BRUNET, Dominique DANIELAK, Messieurs Alain FAYOLLE,  
Pascal SENTANA, Emmanuel CHULIO

**EXCUSE** : Madame Laurie FERNANDES

**ABSENTES** : Mesdames Nathalie STEVENON, Natali HENRIQUES et Jeannine  
FAVIER

### **OBJET : Affectation des résultats 2023 du budget du CCAS**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget du CCAS font  
apparaître un excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 26 759,88 € ;

CONSIDERANT que les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget du CCAS font  
apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 13 503,70 € ;

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter ce résultat ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation de :
  - l'excédent de fonctionnement, soit 26 759,88 € à la section de fonctionnement,  
compte 002 du budget du CCAS 2024.
  - l'excédent d'investissement, soit 13 503,70 € à la section d'investissement, compte  
001 du budget du CCAS 2024.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
Les jour, mois et an que dessus.

La Présidente : Carine COUTURIER

Publication faite le : **28 MARS 2024**



DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil d'Administration du CCAS

Nombres de membres : 12

L'AN DEUX MILLES VINGT-QUATRE  
à DIX HUIT HEURES

Afférents au C.A : 12

En exercice : 12

Qui ont pris part à la  
délibération : 8

### SEANCE DU 18 MARS 2024

n°52 Le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Madame COUTURIER Carine, Présidente du CCAS

**PRESENT(E)S** : Mesdames Carine COUTURIER, Dominique MUGNIER, Michelle  
MIGNON, Martine BRUNET, Dominique DANIELAK, Messieurs Alain FAYOLLE,  
Pascal SENTANA, Emmanuel CHULIO

**EXCUSE** : Madame Laurie FERNANDES

**ABSENTES** : Mesdames Nathalie STEVENON, Natali HENRIQUES et Jeannine  
FAVIER

### **OBJET : Adoption du budget primitif 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5, L2312-1 et  
L2312-2 ;

CONSIDERANT la tenue du débat d'orientation budgétaire du 27 février 2024 ;

CONSIDERANT que le CCAS a la volonté de maîtriser les recettes et les dépenses en section de  
fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

CONSIDERANT la présentation du budget primitif du budget principal, affichant :

- en section de fonctionnement : 245 507,77 € en recettes et en dépenses ;
- en section d'investissement : 24 376,93 € en recettes et en dépenses.

Après examen, chapitre par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement, le  
Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ADOPTE le budget primitif 2024 du budget du CCAS tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,  
les jours, mois et an que dessus.

La Présidente : Carine COUTURIER

Publication faite le : **28 MARS 2024**

